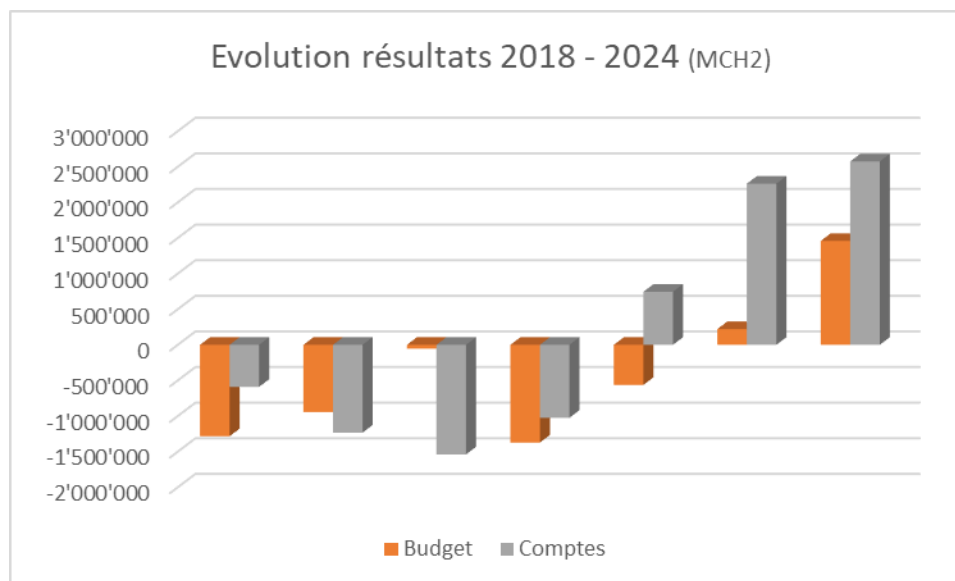


MUNICIPALITE DE MOUTIER**RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE VILLE CONCERNANT
L'APPROBATION DES COMPTES COMMUNAUX DE L'EXERCICE 2024**

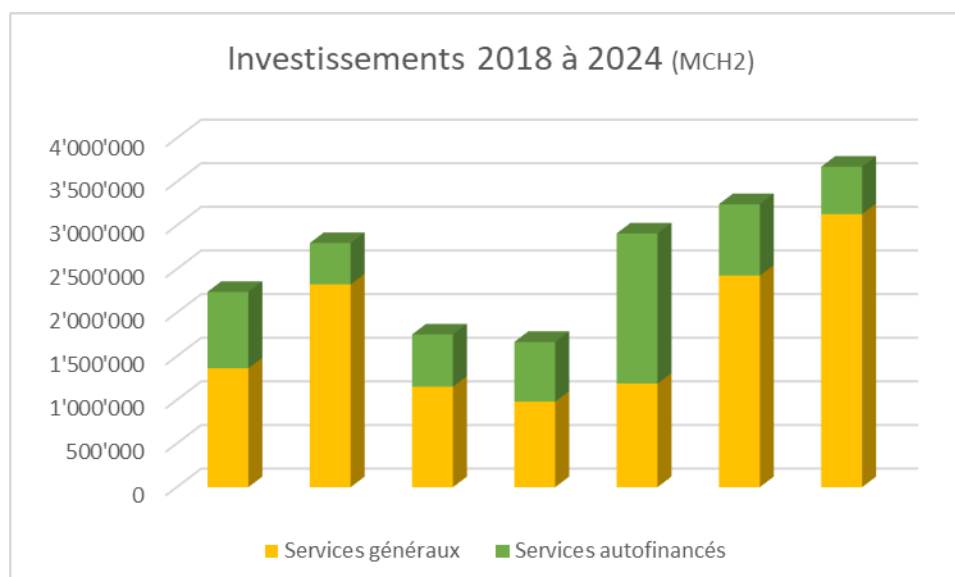
Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Le budget 2024, accepté par le Conseil de Ville présentait un **excédent de revenus de Fr. 1'458'616.--**. Les comptes de l'exercice 2024 bouclent avec un **excédent de revenus de Fr. 2'575'180.29**, soit une amélioration globale de **Fr. 1'116'564.29** du résultat du compte général.



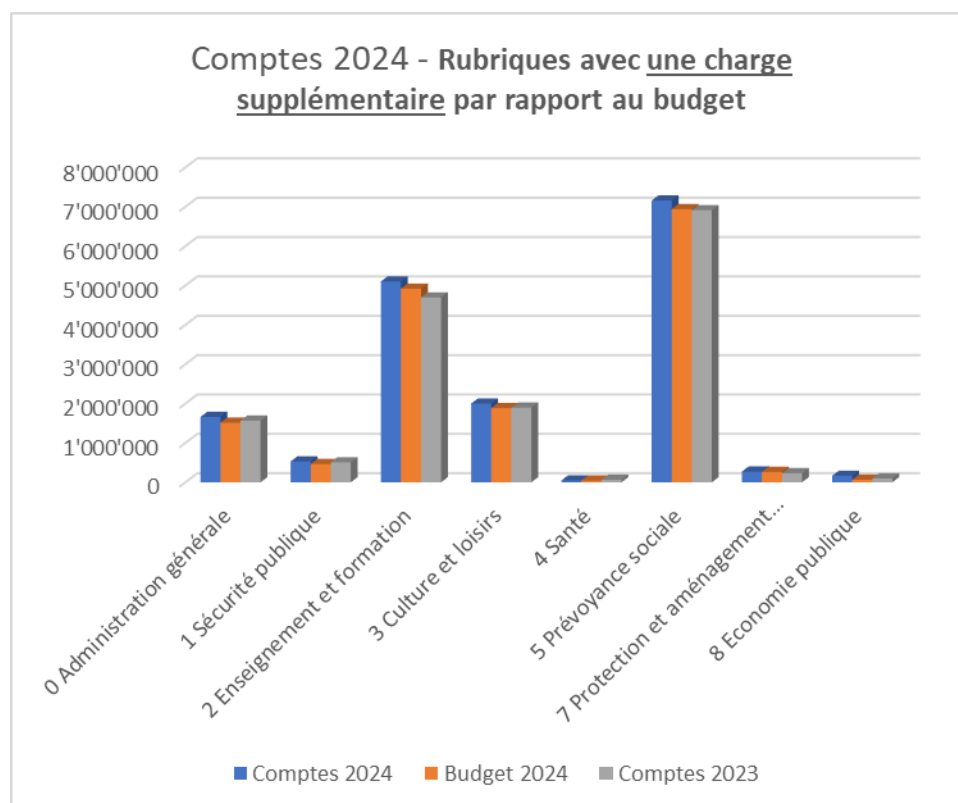
Chiffres positifs : excédent revenus annuel / Chiffres négatifs : excédent charges annuel

En 2024, les investissements nets du patrimoine administratif se montent à **Fr. 3'672'694.06** (patrimoine administratif) dont Fr. 541'704.65 concernent des rubriques autofinancées (CRISM, Eaux, Canalisations). Lors de l'établissement du budget, les investissements prévus étaient de **Fr. 7'345'960.--**.



Chiffres positifs : dépenses d'investissements

Les huit rubriques suivantes présentent une charge supplémentaire par rapport au budget 2024



Chiffres positifs : charges totales

0 Administration générale

Pour l'Exécutif reprise de l'activité normale au terme de la crise sanitaire (voir année 2023). Imputation des remboursements des assurances sociales influencée par les services concernés (autofinancés).

1 Sécurité publique

Diminution des encaissements des horodateurs et des amendes (réorganisation cours du Service de Police administrative).

2 Enseignement et formation

Hausse du prix de l'électricité. Hausse de la part aux traitements des enseignants écoles enfantine primaires et secondaire influencée par décompte année précédente et enfants placés y compris gymnase compensée pour l'école secondaire. Pour l'EJC, adaptation de la masse salariale compensée partiellement par l'augmentation des revenus.

3 Culture et loisirs

La charge nette en augmentation à la piscine a découlé de la situation météo, de la hausse du prix de l'énergie et d'une absence de longue durée. Au niveau des jardiniers, plus aucune imputation interne pour des prestations à d'autres services (décision du service).

4 Santé

Hausse des demandes quant aux frais dentaires.

5 Prévoyance sociale

Hausse de la part communale à la subvention AVS (Fr. 83'006) et sur la participation au décompte social de l'année précédente (Fr. 20'815.85).

Au niveau du Centre de l'enfance, l'excédent de charges effectif correspond à celui budgété.

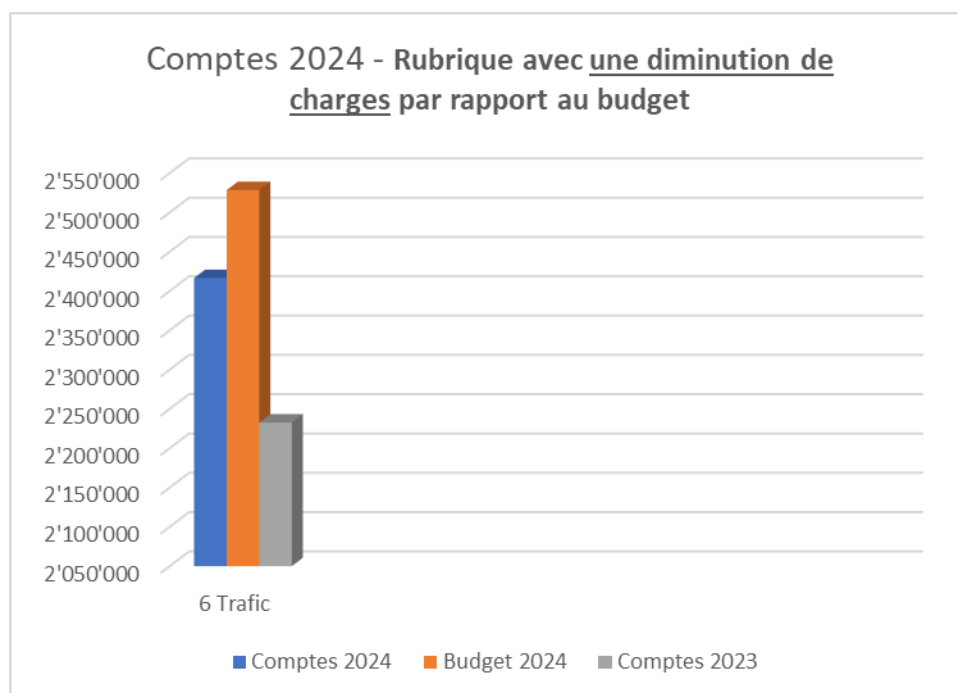
7 Environnement

Aucun commentaire particulier (nombreuses rubriques autofinancées).

8 Economie publique

La rubrique « Réseau électrique – commerciale », sans aucun montant attribué sur le FS SI commercial, présente un excédent de charges de Fr. 30'120.05. Concernant la rubrique « Réseau électrique – exploitation », un prélèvement de Fr. 56'965.79 sur le FS SI exploitation permet son équilibre.

Seule la rubrique suivante présente une diminution de charges par rapport au budget 2024

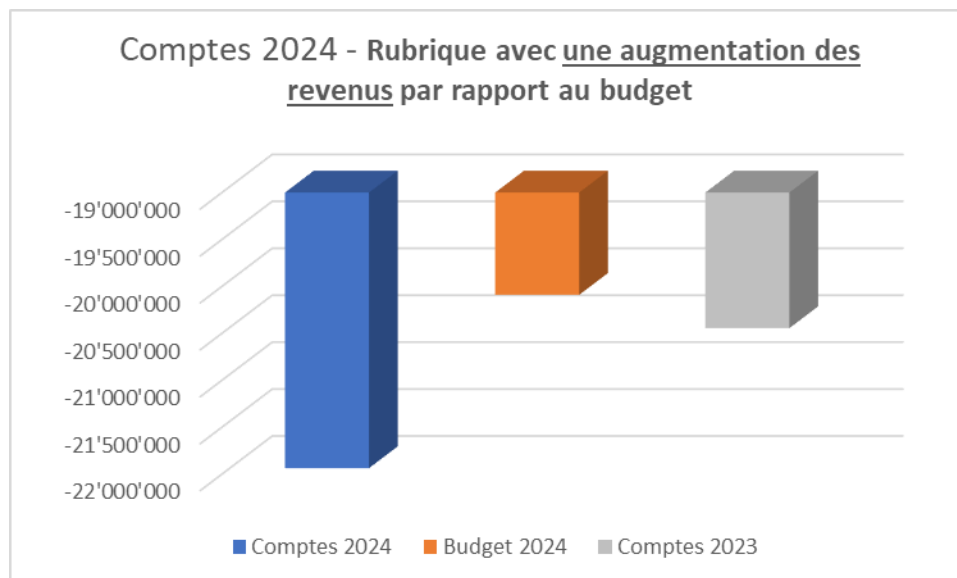


Chiffres positifs : charges totales

6 Trafic

Diminution de la charge nette de la rubrique Voirie de CHF 95'329.00 (économie sur l'entretien des infrastructures et matériel). Diminution de la contribution au transports publics.

La rubrique Finances et Impôts présente un excédent de revenus important



Chiffres négatifs : revenus totaux

9 Finances et impôts

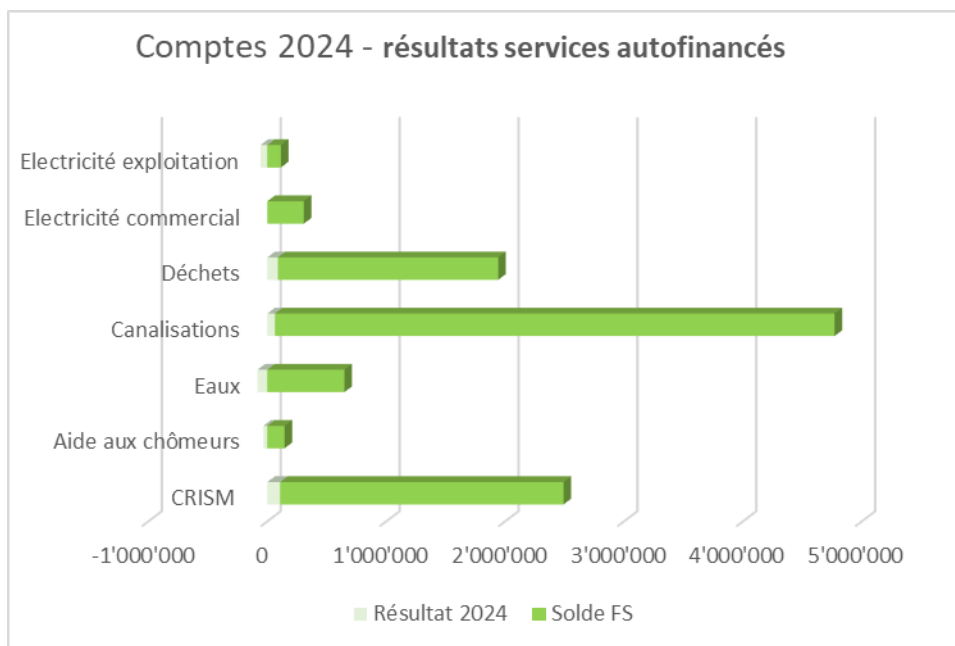
Au niveau des impôts généraux, nous avons encaissé Fr. 2'033'648 de plus que prévu au budget 2024. Les impôts sur le revenu des personnes physiques sont plus importants que prévus (+ Fr. 426'312). Revenus supplémentaires également quant aux impôts sur le bénéfice des personnes morales par rapport aux prévisions (+ Fr. 1'217'179). Revenus également plus importants quant aux partages nets d'impôts des personnes morales (+ Fr. 362'927).

Les impôts spéciaux sont en légère diminution par rapport au budget (- Fr. 36'491). Les encaissements relatifs à la taxe immobilière sont également en légère baisse par rapport aux prévisions (- Fr. 23'194). Le résultat net de la péréquation est en forte diminution (- Fr. 172'894).

Stabilité des revenus quant aux impôts sur les successions et donations et la quote-part IFD (+ Fr. 3'164). De manière cumulée, nous avons encaissé Fr. 1'804'233 de plus que budgété ; la progression par rapport à l'exercice 2023 se monte à Fr. 875'136.

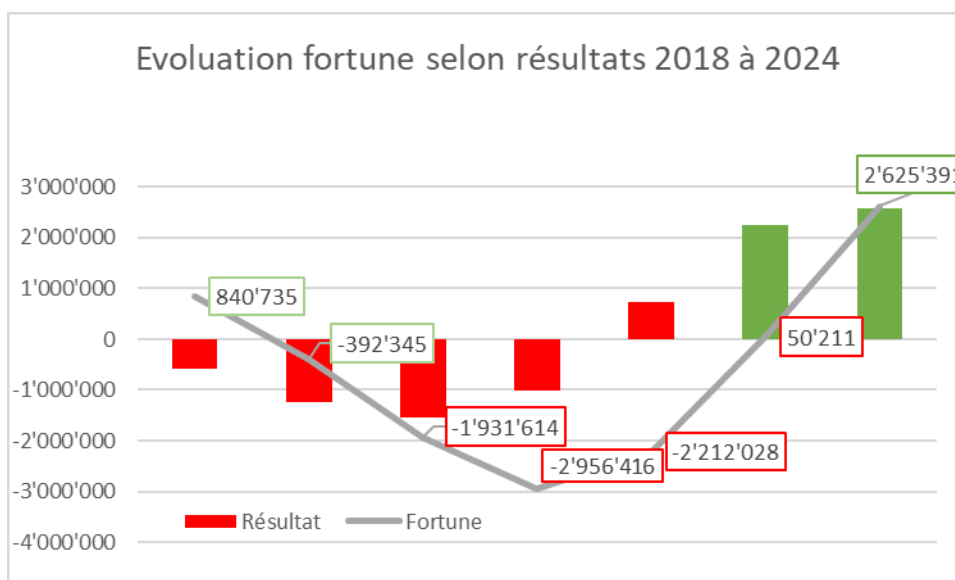
Economie sur les dépréciations des autres ouvrages génie civil du PA (projets non réalisés ou non terminés). Dans le système MCH2, le résultat positif de l'exercice 2024 de Fr. 2'575'180.29 est comptabilisé dans le compte 9990.9001.01 (le budget 2024 prévoyait un excédent de revenus de Fr. 1'458'616.--). Un amortissement extraordinaire de Fr. 587'277.98 a été comptabilisé (exigences légales MCH2) dans le compte 9990.3894.01.

L'aide aux chômeurs, le service des eaux et le service de l'électricité exploitation ont présenté un excédent de charges avec prélèvement sur les finances spéciales. Le CRISM, les canalisations, les déchets ont permis une attribution aux financements spéciaux. Aucun mouvement quant à la rubrique Electricité commerciale.



Chiffres positifs : soldes FS

Evolution de la fortune depuis le passage au MCH2 en 2016. Le 1^{er} découvert au bilan a été inscrit au 31.12.2019. Avec le résultat 2024, l'excédent au bilan a progressé de manière importante.



Chiffres positifs : excédent revenus et fortune / Chiffres négatifs : excédent charges et découvert

Les faits énumérés ci-dessous ont considérablement influencé le résultat des comptes annuels 2024 :

Les éléments qui ont influencé **favorablement** les comptes :

- ◆ Réorganisation service de la voirie **(Fr. 95'329.33)**.
- ◆ Contribution versée au canton pour les transports publics **(Fr. 62'136.50)**.
- ◆ Les impôts sur le revenu des personnes physiques sont plus importants que prévus **(Fr. 426'312.60)**.
- ◆ Forte hausse des impôts sur le bénéfice des personnes morales **(Fr. 1'217'179.45)**.
- ◆ Partage d'impôts des personnes morales en faveur Municipalité **(Fr. 362'926.55)**.
- ◆ Economie sur la charge d'intérêts découlant de l'évolution des taux et des projet effectivement réalisés **(Fr. 95'050.37)**.
- ◆ Economie sur les amortissements découlant des projets effectivement réalisés **(Fr. 176'916.79)**.
- ◆ Gain comptable dont la zone à bâtir Aux Prés Zuber **(Fr. 513'645.82)**.

Les éléments qui ont influencé **négativement** les comptes :

- ◆ ***Toutes les rubriques concernées par la hausse des prix de l'électricité et du combustible***
- ◆ Augmentation de la charge nette à la piscine **(Fr. 104'700.44)**.
- ◆ Contribution aux prestations complémentaires de l'AVS **(Fr. 83'006.--)**.
- ◆ Déficit de la rubrique « Electricité – commerciale » **(Fr. 141'973.35)**.
- ◆ Diminution des revenus découlant de la péréquation financière **(Fr. 172'894.00)**.
- ◆ Augmentation de la charge nette quant aux bâtiments du patrimoine financier, frais d'entretien urgents **(Fr. 163'849.34)**.
- ◆ Attribution à la réserve de politique financière selon exigences OACOT **(Fr. 587'277.98)**.

Commentaire général

A l'exception du service de la voirie, de la piscine municipale, de l'entretien du patrimoine financier (bâtiments locatifs), de quelques crédits hors budget et des dépréciations, les différentes rubriques qui présentent soit une augmentation des charges ou une diminution des revenus significatives ne sont pas de la compétence communale. On peut citer les impôts sur les revenus des personnes physiques, les impôts sur les personnes morales, la contribution aux prestations complémentaires, la contribution aux transports publics et la contribution de la péréquation financière.

Les revenus des impôts communaux généraux sont en augmentation par rapport au budget de Fr. 2'033'648.18 (+13.2%). Les augmentations principales découlent des impôts sur le revenu des personnes physiques (Fr. 426'312.60) et sur le bénéfice des personnes morales (Fr. 1'217'179.45).

Pour le reste, les comptes de fonctionnement sont, d'une manière générale, bien maîtrisés. Les dépenses courantes et les investissements ont été limités au strict minimum. Les différentes mesures arrêtées ces dernières années ont permis de combler partiellement le déficit structurel. Lors de cette exercice 2024, les importants revenus supplémentaires quant à la fiscalité des personnes morales (yc les partages) et le gain comptable aux Prés Zuber permettent d'obtenir cet excellent résultat.

Les comptes de la Ville de Moutier présentent au 31 décembre 2024 un excédent de bilan de Fr. 2'625'391.12. La réserve de politique financière, selon exigences OACOT, se monte à Fr. 587'277.98.

Moutier, le 29 avril 2025/fz

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président :

Le Chancelier :

M. WINISTOERFER

C. VAQUIN

Le Conseil municipal, sur la base des rapports fournis :

- par BfB Société fiduciaire Bourquin Frères et Béran SA ;
- par la Commission des finances ;

propose au Conseil de Ville d'accepter, tels que présentés, les comptes communaux de l'exercice 2024.

En conséquence, le Conseil de Ville est invité à voter l'arrêté suivant:

Le Conseil de Ville

- vu l'art. 47 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier;
- vu le rapport de la fiduciaire "BfB";
- vu le rapport et le préavis favorable de la Commission des finances;
- sur proposition du Conseil municipal;

arrête

Art. 1 : Les comptes communaux de résultat et d'investissement **pour l'exercice 2024, sont approuvés tels que présentés.**

Art. 2 : L'excédent de revenus du compte général, soit **Fr. 2'575'180.29** est comptabilisé comme excédent au bilan au 31.12.2024.

Compte de résultats	Charges du compte global	Fr. 61'004'118.15
	Revenus du compte global	Fr. 63'699'987.19
	Excédent de revenus	Fr. 2'695'869.04
dont	Charges du compte général	Fr. 49'966'500.48
	Revenus du compte général	Fr. 52'541'680.77
	Excédent de revenus	Fr. 2'575'180.29
	Charges CRISM	Fr. 483'057.23
	Revenus CRISM	Fr. 590'336.15
	Excédent de revenus	Fr. 107'278.92
	Charges Alimentation eau	Fr. 2'200'144.91
	Revenus Alimentation eau	Fr. 2'118'371.45
	Excédent de charges	Fr. 81'773.46
	Charges Eaux usées	Fr. 1'825'387.92
	Revenus Eaux usées	Fr. 1'889'384.20
	Excédent de revenus	Fr. 63'996.28
	Charges Gestion déchets	Fr. 889'025.75
	Revenus Gestion déchets	Fr. 977'178.55
	Excédent de revenus	Fr. 88'152.80
	Charges SI exploitation	Fr. 5'694'160.86
	Revenus SI exploitation	Fr. 5'637'195.07
	Excédent de charges	Fr. 56'965.79
Compte des investissements	Dépenses	Fr. 3'692'288.76
	Recettes	Fr. 19'594.70
	Investissements nets	Fr. 3'672'694.06

Art. 3 : Il est pris acte des dépassements de crédits particuliers de fonctionnement et d'investissement, selon liste jointe aux comptes, votés par le Conseil municipal dans le cadre de ses compétences, lors de sa séance du **29.04.2025.**

Art. 4 : Prélèvement de **Fr. 56'965.79** sur le fonds spécial de compensation des fluctuations du prix de vente du timbre « RUR : rétribution de l'utilisation du réseau ».

Aucun mouvement quant au fonds spécial de compensation des fluctuations du prix de vente de l'énergie électrique.

Art. 5 : Les dépassements généraux des crédits budgétaires de fonctionnement sont approuvés.

Art. 6 : Les différents comptes communaux et les annexes seront déposés à la Chancellerie municipale pendant les délais légaux.

Moutier, le

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le Président : **Le Chancelier :**
B. MARCHAND **C. VAQUIN**

Annexes : - rapport de vérification
- compte de l'exercice 2024